

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°38 du Conseil Municipal Séance du 04 avril 2017

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine - DAVIT Catherine
ARMAND Simone - BESTMANN Patrick – EVRARD Corinne – FILPA Laurent - LOVENJAK-LEBEUF Sonia
– MARTIN Arnaud - REY Michel

Absents excusés : GALLETTI Yveline - procuration à GRAZIOTTI Monique
WAPOU Joseph procuration à LOVENJAK-LEBEUF Sonia
AMADIEU Dimitri
PLISSONNIER Noël

Absents : ORIA Gaël

1. Conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance : DAVIT Catherine
- Procès-verbal de la séance N° 37 : Monique Graziotti apporte une modification sur que le point « Trottoirs route de Pougny : sur le tronçon du haut de cette emprise les propriétaires laisseront à 1€ symbolique la surface nécessaire pour ces trottoirs. Les bornes seront implantées prochainement. **Accepté à l'unanimité.**

2. Urbanisme (pour information) : ont été délivrées les demandes d'urbanisme :

3. Communauté de Communes du Pays de Gex : Les comptes rendus sont disponibles en Mairie. Nouveau site pour le service gestion des déchets : www.mon servicedechets.com

Délibérations

- **Approbation du Compte de Gestion 2016** : Le montant total des dépenses et des recettes de l'année 2016 se répartit de la façon suivante
Fonctionnement : Dépenses : 780969.2100 € Recettes : 924554.00 €
Investissement : Dépenses : 245735.14 € Recettes : 327329.88 € **Accepté à l'unanimité**
- **Approbation du compte administratif 2016** : les montants sont identiques au compte de gestion 2016. En reprenant les excédents de gestion 2015, le résultat est de 153468.68 € en fonctionnement et de 174737.04 € en investissement. Les restes à réaliser au 31.12.2016 sont de 350344.00 € en dépenses et de 67862.00€ en recettes investissement. **Accepté à 11 voix pour (Madame le Maire s'étant retirée et ne participant pas au vote).**
- **Affectation du résultat 2016** : Pour la gestion 2017 il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 153466.68 € (466.68 € en report de fonctionnement R-002 et 153000.00 € en recettes d'investissement compte 1068) et l'excédent d'investissement de 174737.04 € (au compte solde d'exécution d'investissement reporté R-001). **Accepté à l'unanimité**

- **Vote des taux d'imposition 2016** : Les taux d'imposition 2016 sont fixés comme suit, sans augmentation : Taxe foncière 6.73 % Taxe d'habitation 10.89 % Taxe foncière non bâtie 53.55 %. **Accepté à l'unanimité**
NB : Depuis 2014, la dotation de l'état a diminué de 12,50%.

- **Vote du budget primitif 2017** : Le budget est présenté et arrêté à la somme 900 411.00 € pour la section fonctionnement et de 620 115.00 € pour la section Investissement. **Accepté à l'unanimité**

- **Sécurité rue Pierre Malfant** : Après le lancement de la consultation, la commission d'appel d'offre s'est réunie. Quatre entreprises ont répondu. La société EIFFAGE a été retenue. **Accepté à l'unanimité**

- **Droit de préemption parcelle ZD 256** : Il fait état de la situation de vente d'une partie de la parcelle ZD256, zone ux. La mairie va se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays de Gex, en charge des zones économiques, pour faire valoir le droit de préemption.

- Proposition financière de la 2ème tranche des travaux d'enfouissement de la rue Pierre Malfant : Cette délibération est reportée à la prochaine séance. Le SIEA n'a pas encore validé la demande de la commune d'inclure une partie de ligne moyenne tension (ajoutée au programme initial en 2016). Elle ne sera probablement, pas retenue.

4.Divers :

- La Communauté de Communes du Pays de Gex propose l'installation de borne électrique. La commune de Farges s'inscrit dans cette démarche ; proposition d'emplacement : Parking « Place Obama ».

- La commune remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage de printemps qui a rencontré un brillant succès (2 tonnes de déchets ramassés le long des rivières et chemins).

- City stade : Les riverains du city stade ont fait parvenir une lettre à la Mairie notifiant les désagréments occasionnés. Pour le bruit, il est recommandé, de téléphoner à la police municipale et à la gendarmerie, après les horaires autorisés sur le règlement. Les services de la Mairie passent régulièrement sur le site pour réprimander les abus.

- Le bureau de vote pour les présidentielles sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

- Le collège de Péron a déposé un dossier auprès de l'Education Nationale pour l'achat, avec les communes rattachées de chariots informatiques, subventionnés à 50%. La demande a été retenue et les collectivités sont dans l'attente du déroulement de cette prise en charge.

Séance levée à 22H05.



Le Secrétaire de séance
Catherine DAVIT